

# Fiche Formation

---

DEJEPS SPECIALITE ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE OU  
CULTURELLE MENTION DEVELOPPEMENT DE PROJETS,  
TERRITOIRES ET RESEAUX

RNCP4900

CERTIFICATION DE NIVEAU 5

MFR LA ROCHE DU TRESOR 18, RUE DU COUVENT 25390 ORCHAMPS-VENNE  
SIRET : 778 337 212 00030 – Numéro DA : 43250169225  
[www.mfr-rochedutresor.com](http://www.mfr-rochedutresor.com) / [formation@rochedutresor.com](mailto:formation@rochedutresor.com)

FEDERATION REGIONALE FAMILLES RURALES 12, RUE DE LA FAMILLE 25000 BESANCON  
SIRET : 52790042700016 – Numéro DA : 43250279425  
<https://bourgogne-franche-comte.famillesrurales.org/fr.bourgogne-franche-comte@famillesrurales.org>

### **Public concerné**

Salariés – tous contrats  
Financements individuels  
Demandeurs d'emploi – devis de formation sur demande  
Nombre de places : de 8 à 18

### **Conditions d'entrée**

Les stagiaires pourront être des directeurs d'associations, d'accueils de loisirs permanents; des coordinateurs locaux de projets; des animateurs professionnels; des chargés de missions;

Dans le cadre du réseau MFR, les futurs stagiaires occuperont des postes d'adjoint de direction ou de coordination en animation dans les 29 structures Bourgogne-Franche-Comté. Dans le cadre du réseau Familles Rurales, les futurs stagiaires occuperont des postes d'adjoint de direction ou de coordination en animation ou Tiers-Lieux dans les 91 structures Bourgogne-Franche-Comté.

Ils seront, selon leur situation, apprentis, salariés en formation professionnelle continue, demandeurs d'emploi, ou en financement du dispositif région Bourgogne-Franche-Comté.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret n°2006-1418 du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes:

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

### **Présentation générale**

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention 'animation socio-éducative ou culturelle' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

### **Activités**

- 1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique
  - Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
  - Il encadre un groupe de stagiaires en formation ;
  - Il accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ;
  - Il conduit des interventions pour des groupes informels.
- 2- Il encadre des activités de perfectionnement et de formation
  - Il conçoit un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
  - Il coordonne la mise en oeuvre d'un projet d'animation ;
  - Il conduit des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative ;
  - Il conduit des actions de formation ;
  - Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation.

### 3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure

- Il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- Il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- Il conçoit le projet d'action de la structure ;
- Il élabore les budgets du projet d'animation ;
- Il négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en oeuvre du projet d'animation ;
- Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
- Il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- Il planifie l'utilisation des espaces d'activités ;
- Il veille au respect des procédures de qualité.

## **Contenu de formation**

### UC1 : Diagnostic / Conception de projet

- OI 1-1 Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- OI 1-2 Formaliser les éléments d'un projet d'action
- OI 1-3 Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet d'action

### UC2 : Coordination et mise en œuvre de projet

- OI 2-1 animer une équipe de travail
- OI- 2-2 Promouvoir les actions programmées
- OI 2-3 Gérer la logistique des programmes d'action
- OI 2-4 Animer la démarche qualité

### UC3 Conduite de démarche pédagogique

- OI 3-1 Définir les cadres de ses interventions pédagogiques
- OI 3-2 Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
- OI 3-3 Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- OI-3-4 Evaluer des interventions pédagogiques conduites
- OI 3-5 Conduire des actions de formation

### UC4 Conduite d'action de formation

- OI-4-1 Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
- OI 4-2 Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ de l'activité
- OI-4-3 Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

## **Modalités pédagogiques**

Cours en présentiel.

Apports théoriques.

Formation Ouverte A Distance

Travail de recherche et création d'outils professionnels.

Travaux de groupe et travail collaboratif

Etude de cas concret – mise en pratique

Visites de structures et intervention de professionnels.

Suivi individualisé, accompagnement dans la recherche de stage.

Evaluations en cours de formation.

Bilans, régulation.

Mise en œuvre de projets pratiques.

## **Compétences attestées / Blocs de compétences**

1

Réguler son intervention en fonction des publics ;  
Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des publics ;  
Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques.

2

Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective d'éducation populaire ;  
Prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;  
Définir les cadres de ses interventions pédagogiques ;  
Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent ;  
Evaluer les interventions pédagogiques conduites ;  
Conduire des actions de formation.

3

Concevoir le projet d'action de la structure.  
Prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;  
Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action en lien avec l'éducation populaire ;  
Animer une équipe de travail ;  
Promouvoir les actions programmées ;  
Gérer la logistique des programmes d'action ;  
Animer la démarche qualité ;  
Evaluer les actions réalisées.

## **Modalités d'acquisition de la certification**

Les blocs de compétence sont validés par une évaluation de certification.  
Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification.  
La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales :

- de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.

## **Certificateur**

Ministère délégué auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé des sports.

## **Durée et dates**

Durée en centre : 754 heures soit 22 semaines de formation

Durée en entreprise : 1743 heures

Formation à temps plein : 35 heures par semaine

## **Lieu de formation**

MFR La Roche du Trésor	18, rue du Couvent 25390 Orchamps- Vennes	formation@rochedutresor.com	03 81 56 04 05
------------------------	---	-----------------------------	----------------

MFR de Dole	17, Chemin du Defois 39100 Dole	mfr.dole@mfr.asso.fr	03 84 72 73 92
MFR de Quetigny	33, boulevard de Bellevue 21800 Quetigny	mfr.quetigny@mfr.asso.fr	03 80 46 35 49
Fédération Régionale Familles Rurales	12, rue de la Famille 25000 Besançon	fr.bourgogne-franche- comte@famillesrurales.org	03 81 88 76 84
Gîtes KALEO UPEN	79 Judenstrabe 4700 EUPEN Belgique		003287553126

### **Coût par participant**

Frais d'adhésion et d'inscription : 30 €

Hébergement en internat : 100 € / semaine

Pour les apprentis : prise en charge des coûts pédagogiques, d'une partie de la demi-pension ou de l'internat selon les OPCO.

Informations à l'adresse :

formation@rochedutresor.com ou fr.bourgogne-franche-comte@famillesrurales.org

### **Responsables et Animateurs**

Responsable de formation MFR Roche du Trésor	Sylvain Meignier – sylvain.meignier@rochedutresor.com
Responsable de formation FR Familles Rurales	Charlotte Meunier - charlotte.meunier@famillesrurales.org

### **Suivi de l'action**

Emargement des stagiaires et des formateurs

Attestation d'entrée et de fin de formation

Bilans en entreprise

### **Evaluation de l'action**

Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan en fin de semaine lors des sessions en centre de formation).

Evaluation de l'action (questionnaire de satisfaction des participants)

Evaluation sur le degré d'acquisition des compétences (évaluations des compétences, livret de compétences et de suivi en entreprise).

### **Passerelles et débouchés possibles**

#### **Type d'emplois accessibles :**

Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, responsable d'animation, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur...

#### **Code(s) ROME :**

- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- K1206 - Intervention socioculturelle